



GUIDE POUR UNE DÉCLARATION PRÉALABLE POUR UN RAVALEMENT DE FAÇADE

SOMMAIRE

01

Création de compte /1

02

Document CERFA 1/

02.01

Procédure pour remplir le
formulaire /1

03

Préparation des DPC pour le
dossier 2/

04

Déposer le dossier en ligne 3/

01. CRÉATION DE COMPTE :

- Rendez-vous sur le site www.geopermis.fr.
- Si vous n'avez pas encore de compte, cliquez sur CRÉER UN COMPTE.

Important : allez dans votre boîte mail, ouvrez le message envoyé par GeoPermis et cliquez sur le lien d'activation pour finaliser la création de votre compte.

02. DOCUMENT CERFA

- Dans la barre latérale, sélectionnez Formulaire de dépôt (CERFA).
- Dans la liste, choisissez Déclaration Préalable de Construction (DPC) n°16702, téléchargez le fichier et ouvrez-le.

02.01 PROCÉDURE POUR REMPLIR LE FORMULAIRE

- **1. Identité du déclarant et Coordonnées (Section 1 et 2)**
Remplissez en fonction de si : **vous êtes un particulier (1.1) ou une personne morale / société (1.2).**
→ Dans la **section 2**, indiquez votre adresse postale complète (numéro, voie, code postal et ville) et coordonnées directes (numéro de téléphone et adresse mail).
- **2. Le terrain (Section 3)**
→ Pour trouver vos références cadastrales, rendez-vous sur le site officiel : cadastre.data.gouv.fr. Consulter la carte, tapez votre adresse dans la barre de recherche. Relevez la section et le numéro de votre parcelle, ainsi que la surface totale du terrain en m². Reportez ces données sur le formulaire.
- **3. Nature des travaux envisagés (Section 4.1)**
→ Cochez la case correspondant à votre projet (« Travaux ou changement de destination sur une construction existante ») et décrivez brièvement (ex: « Ravalement de façade, teinte grise + référence de la teinte »). *En cas d'isolation par l'extérieur, précisez également l'épaisseur envisagée.*
- **4. Engagement du déclarant (Section 8)**
→ Remplissez le lieu et la date du jour, puis signez. Puis, accédez au Bordereau de dépôt des pièces jointes à une déclaration préalable et cochez les cases : DPC1, DPC5. DPC7. DPC8 (DPC11 si ABF).





→ **DP 2 (seulement en cas d'isolation)** : Le plan de masse. C'est une vue de dessus zoomée et précise de votre terrain. Ce plan précise les façades concernées par l'isolation extérieur.

→ **DP 5 : une représentation de l'aspect extérieur de la construction.** Veuillez y préciser les références et la teinte choisies. Si possible, vous pouvez également joindre le nuancier de couleurs.

[illegible]

Important : Vous pouvez vous référer aux palettes de couleur de la ville, disponible sur le site de la mairie

→ **DP 7 : Une photographie de l'environnement proche.** Une photo montrant l'emplacement exact de votre maison dans son état actuel.

→ **DP 8 : Une photographie de l'environnement lointain.**
Une photo prise depuis la rue ou l'espace public pour situer le terrain dans son quartier.

→ DP 11 **si secteur ABF** : Une notice **descriptive**. Une courte note récapitulant la nature du projet, les matériaux et les teintes choisis ainsi que les modalités d'exécution des travaux.

Si vous envisagez de ravalser votre façade, la Ville de Sarreguemines et d'autres organismes peuvent vous accompagner dans votre projet :

→ Subvention municipale : la Ville propose une aide d'un montant de 11.28 €/m² mesuré sur la façade vue sur rue.

→ L'ANAH peut également financer votre projet.

→ Vous pouvez vous tourner vers l'ANIL (Agence nationale d'information sur le logement) qui vous aiguillera dans vos démarches. Le CAUE peut aussi vous aider et assure des permanences régulières à la Maison de l'habitat de Sarreguemines.

Important : prenez rendez-vous le plus tôt possible.



04. DÉPOSER LE DOSSIER EN LIGNE

Retournez sur le site GeoPermis et cliquez sur
Créer un dossier.



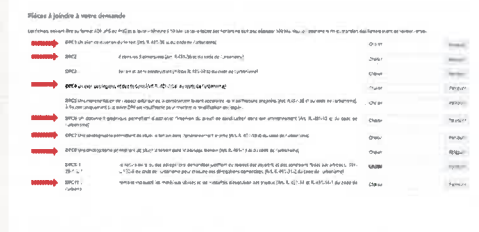
→ Indiquez le code postal de la commune où se situeront les travaux et sélectionnez la ville.

→ Cliquez sur "Je sais quelle demande je veux déposer", puis choisissez Déclaration Préalable et enfin Déclaration Préalable Construction.



→ Suivez les instructions à l'écran pour intégrer les informations de votre formulaire CERFA.

→ Puis sur la prochaine page, déposez chaque pièce DPC à l'endroit indiqué.



Une fois fini, cochez « Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations » et « J'accepte les Conditions Générales d'Utilisation ». Puis validez. Vous venez de finir la déclaration préalable. Une fois déposée, le délai d'instruction est d'un mois MINIMUM, selon le dossier. Veuillez attendre la décision finale de votre dossier avant le commencement des travaux.

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter la mairie de Sarreguemines, service Urbanisme.

MES DÉMARCHES RAPIDEMENT :

→ Suivez le guide étape par étape : suivez bien la procédure.
N'hésitez pas à prendre les renseignements en mairie.

→ **Votre dossier déposé sur GéoPermis, surveillez vos mails !**
Si votre dossier est incomplet, vous recevrez une demande de pièces complémentaires par e-mail. Répondre rapidement permet de ne pas retarder la date de début de vos travaux.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Si votre logement se situe dans une zone ABF, le recours à un Architecte des Bâtiments de France est obligatoire.

- **Consultez un expert** : avant de déposer votre dossier, vous pouvez rencontrer l'architecte des bâtiments de France lors des permanences à la mairie de Sarreguemines pour valider vos choix de matériaux ou de couleurs. Contactez le service urbanisme pour connaître les créneaux des permanences.
- **La pièce indispensable** : n'oubliez pas de joindre la pièce DP11 à votre dossier de déclaration préalable. Elle est obligatoire pour évaluer l'impact visuel de votre projet sur le patrimoine environnant.

Il y a aussi des permanences tenues par un architecte du CAUE, à la Maison de l'Habitat à Sarreguemines (pour tout le monde).

→ 3 Rue Alexandre de Geiger, 57200 Sarreguemines :

- Le 1er mercredi du mois : de 9h00 à 11h30.
- Le 2e jeudi du mois : de 14h00 à 16h00.
- Le 4e mercredi du mois : de 10h15 à 12h00 et de 13h30 à 16h15.

Important : les places sont limitées, prenez rendez-vous le plus tôt possible ! Contactez la Communauté d'agglomération de Sarreguemines pour fixer votre entretien et obtenir plus d'informations.

Adresse : 02 rue du Maire Massing

Téléphone : 03 87 98 93 00

Télécopie : 03 87 95 45 81

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

